



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

archéologie

Question écrite n° 54524

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU), fondé en 1984, qui est un service central du ministère de la culture et de la communication, délocalisé à Tours. Le CNAU est un centre de réflexion méthodologique et d'information contribuant à résoudre les problèmes posés par l'érosion du patrimoine archéologique des villes et à diffuser les résultats de la recherche en France. Dans le cadre de ses missions, il propose un pôle de documentation et d'information ainsi qu'un pôle de recherche et de formation. Outre les nombreuses publications d'ordre méthodologique, le CNAU publie et diffuse chaque année l'annuaire des opérations de terrain en milieu urbain et le bulletin bibliographique d'archéologie urbaine. Le CNAU assure également la coordination scientifique et l'édition de la collection des documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, série d'études monographiques constituant des synthèses comparables de l'état des connaissances archéologiques. L'exceptionnel fonds du CNAU, avec 11 000 ouvrages et périodiques, 1 060 dossiers et 27 210 références, est le seul rassemblant une telle documentation en archéologie et histoire urbaines dont les chercheurs et étudiants français et étrangers sont friands. Sa spécificité thématique sur l'espace urbain, à l'interface disciplinaire entre archéologues, historiens, urbanistes et géographes, confère au CNAU un rôle central dans la recherche en archéologie et histoire urbaines. Les enjeux scientifiques attachés aux missions du CNAU portent sur l'apport de connaissances sur l'espace urbain dans la longue durée et les réseaux de villes, sur les outils et méthodes d'analyse des villes, sur l'inscription du patrimoine dans les politiques d'aménagement et le développement urbain. Seule une structure fédératrice comme le CNAU est en mesure de contribuer au maintien de la cohérence de la recherche en archéologie urbaine. La dissolution programmée du CNAU serait le signe de l'abandon par le ministère de la culture de sa mission de coordination de réflexion méthodologique et de prospective. La disparition d'un tel organe unique en Europe constituerait une perte considérable pour la recherche archéologique urbaine. C'est pourquoi il lui demande de maintenir le CNAU dans ses missions.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication tient à rassurer les archéologues et les chercheurs sur la situation du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU). Fondé en 1984 pour accompagner le développement de l'archéologie urbaine en France, le CNAU a accompli un remarquable travail de coordination méthodologique, de documentation et de formation auprès de nombreux chercheurs d'horizons différents. Il a contribué, par des publications expérimentales et des éditions régulières d'informations, à donner à l'archéologie urbaine une place essentielle dans les programmes de recherche. Associé plus étroitement, depuis quelques années, aux grands chantiers documentaires de la direction de l'architecture et du patrimoine, le CNAU a pleinement sa place dans la sous-direction chargée de l'archéologie. Dans le cadre de la réforme de l'organisation des services du ministère, arbitrée par le comité de pilotage de la Révision générale des politiques publiques depuis un an, la préfiguration de la direction générale des patrimoines a confirmé l'existence d'une sous-direction entièrement dédiée à l'archéologie. Les missions du CNAU et les personnels qui les assument pourront tout naturellement s'y intégrer. Non seulement l'activité de réflexion méthodologique et prospective sur

l'archéologie urbaine ne sera pas abandonnée, mais elle représentera l'une des missions essentielles de la sous-direction de l'archéologie. De même, l'animation du réseau actuel des partenaires et des chercheurs, que le CNAU a constitué, sera pleinement reprise et développée par la sous-direction. Ainsi toutes les missions du CNAU seront maintenues et consolidées, au sein de la nouvelle organisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54524

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6821

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10185